



United Technologies

Code d'éthique

Confiance. Respect. Intégrité.



Nos engagements

Les engagements du groupe UTC précisent qui nous sommes et comment nous travaillons. Ils définissent nos activités et nous font aller de l'avant.

Performance

Nos clients sont libres de choisir, nos performances déterminent leur choix. Nos objectifs sont élevés et ambitieux, nous obtenons de bons résultats et nous sommes attentifs aux commentaires de nos clients pour pouvoir redresser la barre dès qu'il le faut. Nous prenons des décisions rapides, opportunes, et raisonnées car notre avenir en dépend. Nous déléguons les pouvoirs nécessaires aux équipes en rapport direct avec nos clients et nos activités.

Innovation

Nous sommes une société d'idées nourries par une volonté résolue de promouvoir la recherche et le développement. L'exemple de nos fondateurs continue à insuffler un esprit d'innovation dans l'entreprise et à mener à la découverte de produits à haut potentiel commercial. Nous partageons nos idées ouvertement et reconnaissons l'importance des différences individuelles.

Opportunité

Les idées et la volonté de réussir de nos salariés créent sans cesse de nouvelles opportunités. Nous améliorons continuellement ce que nous faisons, sur les plans professionnel et personnel. Nous encourageons le développement des compétences et les relations avec le monde extérieur. La confiance nous incite à prendre des risques, à nous engager sur des chemins nouveaux, à coopérer les uns avec les autres et, à tirer en permanence des leçons des conséquences de nos actions.

Responsabilité

Les entreprises qui réussissent contribuent au bien-être de la collectivité. Nous maintenons les plus hautes exigences en matière d'éthique, d'environnement et de sécurité à tous les niveaux, et nous encourageons nos salariés à jouer un rôle actif au sein de la communauté.

Résultats

Nous représentons un investissement sûr car nous réalisons de très bons résultats, quelle que soit la conjoncture économique. Nos rapports avec les investisseurs sont honnêtes et directs et nous respectons toujours nos promesses. Notre société est réaliste et optimiste et nous projetons ces valeurs dans tout ce que nous entreprenons.

Message du PDG

Le Code d'éthique à la base de notre culture de performance

Chers collègues d'UTC,

Les engagements du groupe UTC définissent qui nous sommes et comment nous devons travailler. La *Performance* est notre premier engagement. Nous savons que nos clients sont libres de choisir et que nos performances déterminent leurs choix.

L'engagement de *Performance* d'UTC repose sur les principes fondamentaux suivants : respect des lois et règlements, publication de rapports financiers complets et exacts, traitement équitable des clients et des autres interlocuteurs d'UTC. En résumé, nous ne pouvons pas être performants si ces principes ne sont pas respectés.

Le *Code d'éthique* d'UTC ne prescrit pas seulement la conformité aux lois, il inclut un engagement résolu à adopter des comportements positifs qui renforcent la *confiance*, favorisent le *respect* et reflètent notre *intégrité*. Nous respectons nos engagements, communiquons ouvertement et sommes redevables de nos actions. En opérant dans le cadre du *Code*, UTC crée une valeur pérenne pour ses interlocuteurs.

Pour toute question ou préoccupation concernant le *Code d'éthique* d'UTC, contactez votre supérieur direct, le directeur des ressources humaines ou votre BPO (Business Practices Officer). Si vous préférez conserver l'anonymat, je vous encourage à appeler un médiateur ou à rédiger un questionnaire DIALOG.

La réussite d'UTC dépend de nos efforts collectifs. Ensemble, nous pouvons garantir que l'éthique est le fondement de notre culture de performance.

Sincèrement,



Louis R. Chênevert
Président-directeur général

Table des matières

Vue d'ensemble	3
Nos principes — Comment les décisions sont prises	4-5
Nos normes de conduite — Comment nous travaillons	6-15
1. Qualité et sécurité	6
2. Marketing et vente	6
3. Protection des informations appartenant à d'autres	7
4. Protection des actifs de la Société	7
5. Régularité des comptes	8
6. Marchés Publics	8
7. Égalité des chances	8
8. Environnement de travail	9
9. Vie privée des salariés	10
10. Communication aux salariés	10
11. Développement de carrière des salariés	10
12. Salaires et avantages sociaux	10
13. Conflits d'intérêt	10
14. Négociation des valeurs mobilières et divulgation d'informations confidentielles	11
15. Représentants	12
16. Partenaires et fournisseurs	12
17. Communication aux actionnaires	12
18. Protection de l'environnement	12
19. Soutien aux collectivités locales	13
20. Participation à la vie politique	13
21. Commerce international	14
22. Règle de la Concurrence	14
23. Lois et pratiques locales	15
24. Citoyenneté et droits de l'homme	15
Notre Code d'éthique - Comment nous nous comportons	16-17
Respect du Code d'éthique	16
Questions et préoccupations	16-17
Mise en application de ce code d'éthique	17
Index	18-19
Notes	20

Généralités

Le *Code d'éthique* d'UTC s'applique à UTC et à ses filiales dans le monde entier. Outre l'énoncé des règles qui régissent nos actions, le Code est l'expression de valeurs fondamentales et fournit un cadre au processus de prise de décision. Les principes du Code sont détaillés et appliqués dans les *Suppléments au Code* et dans le *Manuel des procédures* ou dans le *Manuel financier*.

Les fondements éthiques des pratiques professionnelles d'UTC sont les suivants :

- Nous respectons les lois.
- Nous agissons en toute bonne foi.
- Nous tenons compte des conséquences que nos décisions peuvent avoir sur nos actionnaires et cherchons à résoudre les conflits en toute équité.
- Nous communiquons ouvertement et efficacement avec nos actionnaires.
- Nous cherchons toujours à agir avec intégrité et à créer un climat de confiance et de respect mutuel.

L'intégrité, la réputation et les résultats d'UTC dépendent en dernière analyse des actes individuels de ses administrateurs, de ses cadres dirigeants, de ses salariés et de ses représentants dans le monde entier. Chacun est personnellement responsable du respect dudit Code et doit répondre de ses actes personnels.



Nos principes – Comment les décisions sont prises

UTC est tenu de satisfaire aux exigences les plus élevées en matière d'éthique et de comportement professionnel. Ce principe vaut pour tous les rapports avec les clients, les fournisseurs, les actionnaires, les concurrents et les collectivités au sein desquelles nous travaillons, ainsi que pour les relations entre salariés à chaque niveau de l'organisation.

Nos clients

Nous promettons aux utilisateurs de nos produits et services une qualité et une valeur élevées, des prix compétitifs et des transactions honnêtes. Nous traitons tous nos clients conformément à la loi et à la morale.

Nos salariés

Nous traitons nos salariés équitablement et fondons notre politique de l'emploi sur l'égalité des chances pour tous les salariés. Nous respectons les droits des salariés à la vie privée et nous les traitons avec dignité et respect. Nous nous engageons à ménager pour tous les salariés des conditions de travail saines et sûres, et un climat propice à une communication franche et honnête.



Nos fournisseurs et nos partenaires

Nous traitons nos fournisseurs et nos partenaires équitablement. Nous cherchons à établir des rapports commerciaux durables, interdisant toute discrimination et dissimulation.

Nos actionnaires

Nous assurons un rendement élevé aux placements de nos actionnaires. Nous protégeons la valeur de leurs investissements en maîtrisant et en protégeant les ressources de l'entreprise et en adoptant en affaires une conduite irréprochable du point de vue de la loi et de la morale.

Nos concurrents

Nous faisons à nos rivaux une concurrence vigoureuse mais loyale et nous nous efforçons d'optimiser la capacité concurrentielle de nos offres.

Nos collectivités

Dans toutes les collectivités du monde où nous sommes implantés, nous sommes une entreprise consciente de ses responsabilités sociales. Nous observons toutes les lois nationales et locales, et nous nous efforçons d'améliorer le bien-être de la collectivité en protégeant les ressources naturelles, en encourageant nos salariés à participer à la vie publique et aux activités caritatives et en pratiquant le mécénat d'entreprise.



Nos normes de conduite – Comment nous travaillons

*Les règles de conduite suivantes définissent nos attentes minimales en matière de comportement éthique. Ne pouvant prévoir toutes les éventualités, ces règles doivent être interprétées et appliquées dans le cadre des lois et des usages des pays dans lesquels nous sommes implantés, ainsi qu'à la lumière des **Engagements, Principes, Suppléments au Code**, procédures d'UTC et du bon sens. Des arguments comme « tout le monde le fait » ou « ce n'est pas illégal » ne sauraient excuser la violation de ces **règles**. Chacun doit veiller à éviter à tout moment, dans son travail ou ailleurs, les circonstances et les actions susceptibles de donner une impression d'irrégularité ou de faute risquant de jeter le discrédit sur UTC.*

1. Qualité et sécurité

Les produits UTC doivent être conçus, fabriqués et livrés en tenant compte en premier lieu de la sécurité et de la santé des clients, des usagers, des salariés et de toute personne qui pourrait en être affectée.

Les unités d'exploitation d'UTC seront responsables de la conception, de la fabrication et de la livraison de produits de qualité. Tous les essais et inspections nécessaires devront être effectués correctement.

Ces normes se reflètent dans les procédures d'UTC intitulées « Programme d'assurance qualité » et « Programme de sécurité des produits et des services ».

2. Marketing et vente

UTC exerce une concurrence loyale à l'échelle mondiale, basée sur la compétitivité de ses produits et services. Nous nous abstenons de toutes ventes conduisant à un comportement illégal ou une violation des présentes règles.

En nous comparant à nos concurrents, nous prendrons soin d'éviter toute déclaration mensongère ou diffamatoire.

Toutes les personnes agissant au nom d'UTC se conformeront aux lois régissant les paiements illicites. *Les ventes réalisées par des tiers en dehors des États-Unis doivent être en accord avec les procédures d'UTC intitulées « Agents commerciaux hors des États-Unis ».*

En règle générale, les cadeaux d'affaires dont la fréquence et la valeur sont raisonnables et conformes aux usages sont autorisés. Il n'est pas permis de faire des cadeaux en échange de traitements de faveur ou si cela est interdit par la politique générale du bénéficiaire ou de son employeur.

UTC n'offrira ou ne payera aucun pot-de-vin.

Les cadeaux d'affaires sont traités dans le Supplément au Code intitulé « Offre et acceptation de cadeaux d'affaires ».

3. Protection des informations appartenant à d'autres

UTC respecte les droits légitimes de propriété et les secrets commerciaux de ses clients, de ses fournisseurs et des tiers. *UTC ne sollicite, n'accepte, n'utilise et ne révèle des informations confidentielles appartenant à d'autres qu'en conformité avec les procédures d'UTC sur la « Protection des informations confidentielles » et sur la « Conformité aux licences d'utilisation de logiciels ».*

Étant donné l'intensité de la concurrence sur le marché mondial, l'obtention d'informations concernant nos concurrents et leurs produits et services est une pratique nécessaire et courante dans le monde des affaires. Dans le cadre de cette pratique, UTC n'utilisera aucun moyen illégal, tel que le vol ou la falsification. *Se reporter au Supplément au Code d'UTC intitulé « Collecte d'informations sur la concurrence ».*

Les informations personnelles recueillies sur les clients, fournisseurs et autres interlocuteurs visitant le site Internet d'UTC et d'autres sites seront protégées conformément à la procédure d'UTC intitulée « Confidentialité des informations personnelles recueillies en ligne ».

4. Protection des actifs de la Société

Les actifs d'UTC, y compris les biens matériels (installations, argent, équipement et systèmes informatiques) et les biens immatériels (propriété intellectuelle, secrets commerciaux, inventions, informations commerciales et techniques sensibles, programmes informatiques et procédés de fabrication) seront utilisés correctement, en accord avec la direction. Les actifs d'UTC ne seront pas utilisés à des fins personnelles. Toutes les transactions commerciales doivent être autorisées par la direction et se conformer aux dispositions relatives aux délégations de signature et aux procédures de revue et d'autorisation internes.

EN BREF...

- Nous concevons, fabriquons et entretenons nos produits de manière à ce que le reste du monde entier puisse compter dessus.
- Nous exerçons une concurrence loyale, basée sur la compétitivité de nos produits.
- Nous vendons nos produits et nos services avec honnêteté.
- Nous protégeons les actifs d'UTC.

Les accords en vigueur sur la propriété intellectuelle d'UTC, la procédure d'UTC sur la « Protection des informations confidentielles » ainsi que le Manuel des procédures de la Société et le Manuel financier d'UTC sont aussi des textes de référence en la matière.

5. Régularité des comptes

Tous les actifs, dettes, revenus, dépenses et transactions commerciales doivent être inscrits dans leur totalité et avec exactitude dans les livres et registres d'UTC, conformément à la loi en vigueur, aux principes comptables généralement admis et aux politiques et procédures financières établies par UTC. Les propositions de budget et les évaluations économiques doivent présenter honnêtement toutes les informations pertinentes se rapportant à la décision préconisée ou sollicitée. Aucun fonds secret ou hors livre en espèces ou autre ne doit être constitué ni conservé dans quelque but que ce soit.

UTC avise ses clients et ses fournisseurs de toute erreur et la corrige promptement sous forme d'avoir, de remboursement ou d'autre moyen mutuellement acceptable.

La conservation et la destruction correcte des registres et des données sont conformes à la procédure d'UTC intitulée « Conservation des registres et données » et aux lois et règlements en vigueur.

6. Marchés Publics

UTC se conforme aux lois et règlements régissant les marchés publics dans le monde entier. UTC veille particulièrement à se conformer à la réglementation particulière régissant les contrats passés avec l'Administration américaine.

En tout temps, UTC observe les règlements gouvernementaux concernant la concurrence loyale, respecte les restrictions s'appliquant aux salariés gouvernementaux (par ex., cadeaux et emploi), livre des produits et des services conformes aux spécifications, respecte la réglementation gouvernementale en matière de comptabilité et de tarification, ne facture que les coûts admissibles et s'assure de l'exactitude des données transmises.

La déclaration officielle d'UTC concernant l'éthique et la conduite professionnelle en matière de passation de contrats avec l'Administration américaine contient des directives spécifiques et les conditions à observer dans le cadre de ces contrats.

7. Égalité des chances

UTC traite les salariés et les candidats à un emploi de manière équitable, en fonction seulement de facteurs liés aux intérêts commerciaux légitimes d'UTC. *La procédure d'UTC intitulée « Égalité des chances d'emploi/Égalité professionnelle » contient des directives et les conditions à respecter.*

UTC s'efforce de recruter des personnes qualifiées et dotées des talents nécessaires pour s'assurer un avantage compétitif durable, et soutient les initiatives favorisant la diversité de ses effectifs, comme le décrit sa procédure intitulée « Gestion de la diversité des effectifs ».

8. Environnement de travail

UTC est tenu de protéger ses salariés, sur le lieu de travail, contre tous risques connus pour la santé et la sécurité, ainsi que de les mettre à l'abri de toutes pratiques de discrimination et de harcèlement, et de tout comportement contraire à un environnement de travail productif.

Toutes les entités d'UTC du monde doivent observer les lois et règlements applicables à la possession et à l'usage d'alcool et de drogues, ainsi qu'à d'autres substances contrôlées.

Sous réserve de la législation locale et de l'autorisation du Service des ressources humaines (au niveau du siège social d'UTC, d'une des grandes divisions d'UTC ou d'une unité d'exploitation subordonnée directement à l'un ou à l'autre), la direction locale est habilitée à prendre des décisions concernant la distribution d'alcool dans les locaux de la société. UTC interdit la présence de salariés ou de visiteurs en état d'ébriété dans ses locaux.

UTC interdit l'usage, la vente, l'achat, le transfert, la possession ou la présence dans l'organisme de médicaments contrôlés à toute personne présente dans les locaux de la société. Cette interdiction, bien entendu, ne s'applique pas aux médicaments délivrés sur ordonnance et utilisés en toute légalité.

EN BREF...

- Nous conservons les données de manière précise et complète.
- Nous observons strictement les règlements régissant les marchés publics de fournitures avec les gouvernements.
- Nous nous traitons entre salariés de façon juste et avec respect.
- Nous cherchons en permanence à assurer la sécurité sur le lieu de travail.

Les salariés souffrant d'alcoolisme, de toxicomanie ou d'autres problèmes personnels et émotionnels graves pourront bénéficier d'aide et de traitement.

D'autres informations à ce sujet figurent dans la procédure d'UTC intitulée « Toxicomanie, alcoolisme et abus de stupéfiants ». L'aide et les traitements disponibles sont présentés dans la procédure concernant les programmes d'aide aux salariés.

9. Vie privée des salariés

UTC respecte les intérêts privés de ses salariés.

UTC se conformera aux lois applicables dans toutes les juridictions concernant la collecte, l'utilisation ou la divulgation de données personnelles sur ses salariés. *D'autres informations sur ce sujet peuvent être obtenues dans la procédure d'UTC concernant les données personnelles sur les salariés.*

La conduite personnelle, en dehors des établissements d'UTC, ne concerne pas UTC à moins que cette conduite nuise à la performance de l'employé du salarié ou affecte la réputation ou les autres intérêts commerciaux légitimes d'UTC.

10. Communication aux salariés

UTC fournira ponctuellement à ses salariés des informations sur les résultats de l'entreprise, les performances des produits, les relations commerciales et les contributions des salariés. Des réseaux de communication seront mis en place pour encourager les salariés à dialoguer et à exprimer leurs opinions, leur niveau de satisfaction et leurs préoccupations. Un de ces réseaux est

l'enquête menée auprès des salariés, administrée en général tous les deux ans, qui sollicite leur avis sur un large éventail de sujets, tels que la rémunération, la gestion de l'entreprise et l'éthique professionnelle.

11. Développement de carrière des salariés

UTC s'engage à promouvoir le développement personnel des salariés en les aidant à améliorer et à élargir leurs qualifications professionnelles et leur capital de connaissances. Outre l'éducation traditionnelle et les stages de formation offerts, UTC favorise le développement personnel des salariés par le biais du programme « Employee Scholar Program ». Dans le cadre de ce programme, UTC s'acquitte des frais d'études (et de certains autres coûts) des salariés admissibles qui préparent un diplôme dans une institution reconnue, puis récompense les diplômés en leur offrant des actions UTC (options sur actions ou actions individuelles). *D'autres informations sont incluses dans la procédure d'UTC intitulée « Employee Scholar Program ».*

12. Salaires et avantages sociaux

UTC attire, motive et conserve des salariés compétents, et consciencieux en offrant des salaires et des avantages sociaux compétitifs par rapport à ceux du marché international.

13. Conflits d'intérêt

Les administrateurs, cadres dirigeants, salariés et représentants d'UTC doivent être loyaux envers UTC et agir avec les fournisseurs, les clients et toute autre personne de manière à éviter ne serait ce que l'apparence d'un conflit entre intérêts privés et intérêts d'UTC. La procédure d'UTC

intitulée « Conflits d'intérêts » offre une définition plus précise des conflits, propose des directives spécifiques et définit des méthodes permettant de résoudre les conflits qui peuvent survenir.

Cette procédure aborde notamment les sujets suivants :

- la possession d'actions ou la participation financière directe ou indirecte au capital ou aux bénéficiaires d'entreprises qui sont des fournisseurs, clients ou concurrents d'UTC ;
- la sollicitation ou l'acceptation de cadeaux, ou de toute autre forme de rémunération, provenant de fournisseurs, de clients ou d'autres personnes qui ont ou qui cherchent à engager des relations commerciales avec UTC (voir le *Supplément au Code concernant les cadeaux d'affaires remis par les fournisseurs*) ;
- les postes d'administrateur, services rémunérés ou bénévoles rendus à une autre société ou organisation ; et
- l'utilisation personnelle des actifs de la société (y compris, par exemple, les biens corporels, les informations confidentielles, les informations non-publiques ou les opportunités d'affaires).

Les conflits réels et potentiels doivent être portés à l'attention d'UTC. En cas de doute, contactez le BPO.

14. Négociation des valeurs mobilières et divulgation d'informations confidentielles

Les administrateurs, cadres dirigeants, salariés et représentants d'UTC doivent maintenir la confidentialité des informations non-publiques déterminantes (définies comme informations non divulguées par UTC et qu'un investisseur raisonnable considérerait comme importantes pour prendre une décision en matière d'investissement). Ces informations ne seront révélées que par l'intermédiaire de porte-parole désignés, qui sont en général choisis parmi les dirigeants d'UTC.

EN BREF...

- Nous communiquons honnêtement avec tous nos interlocuteurs.
- Nous encourageons le perfectionnement des connaissances.
- Nous sommes loyaux envers UTC et évitons les conflits d'intérêts.
- Nous utilisons les informations confidentielles de façon appropriée et nous les protégeons.

Les administrateurs, cadres dirigeants, salariés et représentants d'UTC (ainsi que les membres de leur famille immédiate) ne peuvent pas acheter, vendre ou par ailleurs négocier des actions s'ils ont connaissance d'informations non-publiques déterminantes.

Des détails précis sur ce sujet figurent dans la procédure d'UTC concernant la vente, l'achat d'actions et la divulgation d'informations non-publiques déterminantes.

15. Représentants

Tous les représentants (outre les administrateurs, cadres dirigeants et salariés) d'UTC doivent agir au nom d'UTC de manière conforme au Code.

UTC n'utilisera aucun de ses représentants pour contourner les règles de conduite décrites dans ce Code.

16. Partenaires et fournisseurs

UTC achète matériel, fournitures et services en fonction des avantages qu'ils représentent. Les partenaires, fournisseurs et sous-traitants d'UTC sont traités avec équité et intégrité, et sans aucune discrimination.

Les personnes qui traitent avec des fournisseurs existants ou potentiels doivent se conformer à la procédure d'UTC relative aux conflits d'intérêts et au Supplément au Code portant sur les cadeaux d'affaires remis par les fournisseurs.

UTC cherche à attribuer à diverses PME (entreprises défavorisées, détenues par des minorités, des femmes ou des anciens combattants,

et « historiquement peu sollicitées ») un certain nombre de contrats d'achat de fournitures ou de services, conformément à sa politique de soutien aux PME.

17. Communication aux actionnaires

UTC observe toutes les lois, règles et règlements régissant la publication des informations commerciales. Tous les rapports périodiques, dépôt de dossiers ou demandes d'autorisation, déclarations publiques, orales ou écrites, doivent être complets, justes, exacts, opportuns et compréhensibles et exempts de toute lacune importante. *Toute information doit être publiée conformément aux procédures d'UTC sur la négociation des valeurs mobilières et la divulgation des informations non-publiques déterminantes, sur les divulgations aux investisseurs aux termes des lois américaines sur les valeurs mobilières, et sur le maintien de la gouvernance d'entreprise et des données financières.*

18. Protection de l'environnement

UTC conduit ses affaires dans le monde de manière à protéger l'environnement naturel. Tous les permis nécessaires sont obtenus, leur durée est respectée et des initiatives sont prises pour minimiser les déchets et les nuisances. *Toutes les entités exercent leurs activités, et conçoivent et fabriquent leurs produits, dans le respect des principes énoncés dans la procédure d'UTC intitulée « Environnement santé et sécurité ».*

19. Soutien aux collectivités locales

UTC soutient les organisations et les activités des collectivités de tous les pays dans lesquels elle est implantée. Nous apportons notre soutien aux causes caritatives et civiques méritantes et les salariés sont encouragés à prendre part personnellement à la vie publique. *Voir la procédure d'UTC concernant les dons aux organismes caritatifs et les actions philanthropiques.*

20. Participation à la vie politique

UTC observe toutes les lois nationales, régionales et locales régissant sa participation à la vie politique, y compris en ce qui concerne la limitation des contributions financières aux partis politiques, aux comités politiques nationaux et aux candidats eux-mêmes.

Les personnes prenant contact au nom d'UTC avec des partis politiques, des candidats à une élection, des représentants élus ou des fonctionnaires doivent respecter scrupuleusement toutes les lois et procédures d'UTC en vigueur (*y compris le présent Code et la procédure d'UTC portant sur les relations avec le gouvernement*).

UTC n'offre ou ne paye aucun pot-de-vin.

UTC encourage ses administrateurs, cadres dirigeants et salariés à être des électeurs informés et à prendre part à la vie politique. Toute participation personnelle, y compris les contributions en temps ou en argent, est une décision personnelle et doit être entièrement volontaire.

EN BREF...

- Nous ne contournons pas le code d'éthique.
- Nous traitons nos fournisseurs avec équité et respect.
- Nous améliorons la qualité de vie de la collectivité.
- Nous protégeons l'environnement naturel.

21. Commerce international

Différents gouvernements et organisations multinationales contrôlent le mouvement international de certaines marchandises, produits manufacturés, données techniques et services, et imposent des embargos commerciaux complets ou partiels et des sanctions économiques sur certains pays, entités et individus. Ces contrôles peuvent s'appliquer aux importations, aux exportations, aux transactions financières, aux investissements et à d'autres types d'opérations commerciales. UTC respecte scrupuleusement ces lois. Nous ne devons pas oublier que l'exportation de données techniques peut se faire électroniquement, oralement ou visuellement et qu'une exportation peut avoir lieu sans même que des données soient transférées physiquement d'un pays à l'autre. Certains pays interdisent ou contrôlent également la réexportation de biens au-delà de leur destination initiale.

La procédure d'UTC concernant le contrôle des exportations/importations et les sanctions économiques contient des détails plus précis. Voir aussi le Supplément au Code intitulé « Exportations : guide des règles à respecter ».

Dans le monde entier, les entités du groupe observeront la procédure d'UTC intitulée « Respect des lois américaines antiboycott ».

22. Règle de la concurrence

UTC observe les lois sur la concurrence de tout pays où elle exerce une activité. Nous ne participerons à aucun trucage d'appels d'offres, fixation de prix et répartition de marchés, et nous ne profitons pas de notre position dominante sur le marché.

La procédure d'UTC sur le respect des lois de la concurrence interdit de communiquer aux concurrents certaines informations précises sur la commercialisation et la vente de nos produits et services. Par exemple, nous ne discutons pas des prix, coûts, profits ou stratégies commerciales.

Voir aussi les Suppléments au Code intitulés : « Guide antitrust à l'usage des salariés » « Guide antitrust de l'Union européenne ». Des directives sur l'adhésion aux associations professionnelles y sont incluses.

23. Lois et coutumes locales

UTC est une société internationale présente sur les marchés du monde entier, souvent amenée à traiter dans un contexte juridique, culturel et social très différent d'une région et d'un pays à l'autre.

UTC observe les lois nationales et locales des pays où elle est implantée. En cas de conflit avec les lois en vigueur dans tel ou tel pays, consulter le service juridique.

UTC n'encourage pas sciemment quiconque à enfreindre la loi ou à commettre des actions frauduleuses, quelles que soient les pratiques locales acceptées.

24. Citoyenneté et droits de l'homme

UTC adhère au principe de bonne citoyenneté et est persuadée que l'engagement envers autrui améliore la condition humaine. Pour nos employés dans le monde, UTC assure des conditions de travail respectant leur santé et leur sécurité, dans l'application la plus stricte des normes américaines et nationales, et des procédures UTC. UTC n'a pas recours à la main-d'œuvre enfantine ni au travail forcé. Pour nos communautés dans le monde, UTC s'efforce de protéger l'environnement, d'améliorer au maximum le rendement de nos produits et de réduire les déchets, les émissions, la consommation énergétique et l'utilisation de substances potentiellement dangereuses. Comme énoncé dans d'autres sections du Code, UTC respecte les lois, ne fait aucune discrimination en matière d'emploi et ne s'engage dans aucune manœuvre frauduleuse. Outre ses propres engagements, UTC s'attend à ce que ses fournisseurs directs adoptent des codes de conduite professionnelle analogues. *Voir la procédure d'UTC intitulée « Responsabilité d'entreprise ».*

EN BREF...

- Le Code est pour nous plus qu'un ensemble de règles. C'est un guide qui nous aide à respecter nos engagements.
- Nous obéissons à la loi, agissons avec bonne foi, communiquons ouvertement et cherchons à obtenir des solutions équitables.
- Nous posons des questions, exprimons nos préoccupations et signalons les problèmes dignes d'attention.
- En bref, nous établissons un climat de confiance, faisons preuve de respect et agissons avec intégrité.

Respect du Code d'éthique

Tous les administrateurs, cadres dirigeants, salariés et représentants d'UTC dans le monde sont tenus d'observer le présent *Code*, ainsi que ses suppléments et procédures.

Il incombe aux responsables à tous les niveaux d'UTC de créer et de promouvoir des pratiques éthiques dans l'entreprise, d'encourager les communications ouvertes et de sensibiliser les salariés à ce *Code d'éthique* pour qu'ils s'engagent à le respecter.

Tout manquement à ce Code ou à ses conditions d'application sera sanctionné de manière appropriée, la sanction pouvant aller jusqu'au licenciement. Les mesures disciplinaires sont décidées par le service compétent agissant de concert avec le Bureau des pratiques professionnelles, en application des principes de justice et d'équité.

Questions et préoccupations

Les questions concernant le présent Code, son application aux différents cas et le signalement des violations réelles ou suspectées peuvent être adressées aux supérieurs hiérarchiques, au service juridique, au BPO, au service des ressources humaines, au médiateur d'UTC ou par l'intermédiaire de DIALOG.

Depuis 1986, le programme Médiateurs/DIALOG est disponible comme un moyen de communication annexe.

Ce programme est confidentiel (il protège l'identité du requérant), neutre (il ne prend parti ni pour la direction ni pour les salariés) et indépendant (il ne dépend pas de la direction). En outre, par l'intermédiaire de ce programme, les questions ou préoccupations peuvent être adressées en toute confidentialité.

Le programme Médiateurs/DIALOG n'est qu'un moyen de communication ; il incombe à la direction d'étudier les points soulevés et de répondre aux questions posées par le biais du programme. Toutes les questions relatives aux pratiques professionnelles y seront traitées, avec les exceptions relevant des dispositions de conventions collectives ou des lois en vigueur. L'identité de toute personne utilisant le programme Médiateurs/DIALOG sera protégée, sauf si un tribunal en exige la divulgation ou en cas de risque imminent de préjudice grave. Les médiateurs et les coordinateurs de DIALOG s'appuient sur le *Code d'éthique* et les normes de conduite de l'Association internationale des médiateurs (<http://www.ombudsassociation.org/standards/>).

Les médiateurs d'UTC, qui sont des professionnels qualifiés, travaillent principalement par téléphone et peuvent être contactés dans le monde entier en appelant gratuitement le service d'assistance aux numéros figurant à la fin de ce *Code*. Les médiateurs agissent comme intermédiaires sur les questions plus complexes, comme celles qui ont des implications juridiques ou nécessitent une enquête.

DIALOG est un processus connexe qui fonctionne sous la supervision directe des médiateurs. C'est un réseau de communication écrite bidirectionnelle, destiné à traiter les problèmes courants. DIALOG est accessible dans le monde entier, soit par courrier (envoi d'un formulaire papier disponible dans les boîtes DIALOG réparties dans les lieux de travail), soit par l'intermédiaire d'un système électronique virtuel crypté, sécurisé, eDIALOG, (<https://eDIALOG.confidential.utc.com>). Pour garantir une confidentialité totale, les ordinateurs de la société ne doivent pas être utilisés pour les communications eDIALOG.

Tous les administrateurs, cadres dirigeants, salariés et représentants sont personnellement tenus de signaler à UTC toute violation réelle ou suspectée du présent Code d'éthique, de ses suppléments et procédures d'application ou de toute loi ou réglementation. UTC interdit toute sanction à l'encontre des personnes qui auront signalé un fait qui, de leur avis et en toute bonne foi, constitue une violation réelle ou suspectée. En outre, UTC interdit toute sanction à l'encontre de des salariés qui expriment, en toute bonne foi, leurs préoccupations quant aux politiques ou aux pratiques d'une entité du groupe en particulier. Cependant, l'utilisation de ces réseaux de communication pour signaler une infraction ne saurait décharger quiconque de l'obligation de répondre de sa participation personnelle à une telle infraction.

Les salariés d'UTC et les personnes qui suspectent des irrégularités dans les comptes de la société, les contrôles comptables internes ou les procédures d'audit, peuvent signaler ces faits à UTC par courrier postal, courrier électronique ou en appelant l'un des numéros verts publiés sur le site Internet d'UTC à www.utc.com. Parallèlement, les salariés d'UTC peuvent contacter un médiateur ou utiliser DIALOG.

Mise en application de ce Code d'éthique

Le présent *Code d'éthique* a été adopté par le conseil d'administration d'UTC et est en vigueur dans le monde entier. « UTC », tel qu'il est utilisé dans ce *Code*, englobe les entités contrôlées par UTC. Le Code s'applique à tous les administrateurs, cadres dirigeants, salariés et représentants, y compris les consultants et agents.

La responsabilité de l'application de ce Code par le biais des *Suppléments au Code*, du *Manuel de la procédure* et, en collaboration avec le service financier, du *Manuel financier d'UTC*, revient au vice-président des pratiques professionnelles d'UTC.

La dispense de tout ou partie de ce *Code d'éthique*, de la procédure sur les Conflits d'intérêt et d'autres procédures diverses établies dans le cadre de la mise en œuvre de ce Code, ne sera accordée qu'à titre exceptionnel et seulement après approbation du vice-président des pratiques professionnelles d'UTC. Toute dispense concernant des administrateurs ou des cadres dirigeants doit être approuvée par le vice-président des pratiques professionnelles, ainsi que par le conseil d'administration ou un comité de direction, et sera divulguée promptement, tel que l'exigent la loi, les règlements et la procédure d'UTC.

Index

- Actif, 7, 8, 11
- Actionnaire(s), 2, 4, 5, 12
- Actions frauduleuses, 15
- Activités politiques, 13
- Administrateurs, 3, 10, 11, 12, 13, 17
- Alcool et drogues, 10
- Antitrust, 2, 14
- Approvisionnement, 2, 8, 9
- Cadeaux, 6, 8, 11, 12
- Citoyenneté, 15
- Clients, 4, 6, 7, 8, 10, 11
- Collectivités, 2, 4, 5, 13
- Commerce international, 2, 14
- Comptabilité, 8, 17
- Conflits d'intérêt, 2, 10, 11, 12, 17
- Contrôles des exportations/importations et sanctions économiques, 14
- Développement de carrière des salariés, 2, 10
- DIALOG, 16, 17, couverture arrière
- Discrimination, 5, 9, 12
- Diversité, 8
- Divulgateion, 7, 12
- Droits de l'homme, 15
- Égalité des chances d'emploi, 2, 8
- Égalité professionnelle, 8
- Environnement, santé et sécurité, 12
- Exactitude des comptes, 2, 8
- Fournisseurs et sous-traitants, 12
- Fournisseurs, 4, 5, 7, 8, 10, 11, 12, 13
- Gouvernance de la société, 12
- Gouvernement, 2, 8, 9, 13, 14
- Informations exclusives, 7, 8, 11
- Informations sur la concurrence, 7
- Investisseurs, 11, 12
- Lois et coutumes, 2, 15
- Marché des valeurs mobilières, 2, 11, 12
- Marketing et vente, 2, 6
- Médiateur/Médiateurs, 16, 17, couverture arrière
- Milieu du travail, 2, 9
- Paiements irréguliers, 6
- Partenaires, 2, 5, 12
- Participation à la vie politique, 2, 13
- Sanction, 17
- Philanthropie, 5, 9
- Pot-de-vin, 6, 13

Pratiques professionnelles, 3, 11, 16, 17,
couverture arrière

Programme d'éducation des salariés
(Employee Scholar Program), 10

Programmes d'aide aux salariés, 10

Propriété intellectuelle, 7, 8

Protection de l'actif de la société, 2, 7

Protection de l'environnement, 2, 12

Protection des informations, 2, 7

Qualité et sécurité, 2, 6

Questions, 2, 16

Registres, 2, 8, 9

Représentant élu, 13

Représentants, 2, 3, 6, 10, 11, 12, 17

Responsabilité d'entreprise – voir Citoyenneté

Salaires et avantages sociaux, 2, 10

Santé, 4, 6, 9, 12

Toxicomanie, alcoolisme et abus de
stupéfiants, 10

Vie privée des salariés, 2, 10

Vie privée, 2, 4, 7, 10

Comment nous contacter

Pour toute question portant sur l'application ou l'interprétation du code, utilisez les voies hiérarchiques normales ou contactez le service juridique ou le responsable du bureau des pratiques professionnelles (BPO) de votre société ou encore le BPO d'UTC au +1 860 728 64 85 ou à bpo@corphq.utc.com.

Le Bureau du médiateur d'UTC peut être contacté gratuitement depuis toutes les régions du monde aux numéros suivants :

Asie-Pacifique et Australasie
800.871.9065

Europe, Moyen-Orient et Afrique
888.553.3335

Amériques
800.458.4299

Si vous ne téléphonez pas des États-Unis, vous devez d'abord composer le code d'accès AT&T Direct correspondant au pays où vous vous trouvez, accessible à <http://www.business.att.com/bt/access.jsp>.

Vous pouvez aussi envoyer une question écrite par DIALOG en utilisant les enveloppes disponibles dans toutes les sociétés d'UTC ou par Internet à <https://edialog.confidential.utc.com>.

Le *Code* et les *Suppléments au Code* sont publiés en ligne sur www.utc.com. Le *Code*, les *Suppléments au Code*, le *Manuel des procédures du groupe UTC* et le *Manuel financier* peuvent être consultés par les salariés sur l'intranet d'UTC.

Pour de plus amples informations sur la démarche responsable du groupe UTC, rendez-vous sur www.utc.com, et cliquez sur « Corporate Responsibility »

Publié par le Bureau des pratiques professionnelles

United Technologies Corporation
United Technologies Building
Hartford, CT 06101 États-Unis

Cette brochure est aussi publiée en allemand, anglais, arabe, bulgare, chinois, coréen, croate, danois, espagnol, estonien, finnois, grec, hindi, hongrois, indonésien, italien, japonais, malaisien, néerlandais, norvégien, polonais, portugais, russe, slovaque, slovène, suédois, tchèque, thaïlandais, turc, ukrainien et vietnamien.

